

Procès-verbal de la 57^e session plénière de la CIPEL

du jeudi 22 novembre 2018, à la Perle du Lac - Genève

2019 Feb. 27. -013

TABLE RONDE

Eingang BAFU Registratur Amt
Direktion:
Federführung: MUS

Accueil et bienvenue

Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat et Chef du Département du territoire du canton de Genève souhaite la bienvenue à tous les participants de cette session plénière de la CIPEL (au nombre de 41).

Ouverture de la partie ouverte aux invités

Rémy ESTOPPEY, Chef de Section à la Division Eaux de l'Office fédéral de l'environnement, Président de la CIPEL et Chef de la délégation suisse, remercie Antonio HODGERS pour son accueil et ouvre cette 57^{ème} session plénière de la CIPEL à 13h50.

Présentation des délégations suisse et française

Rémy ESTOPPEY présente les membres de la délégation suisse :

- Fabrizio TASCHETTA, Direction du droit international public - Département fédéral des affaires étrangères
- Jacqueline DE QUATTRO, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département du territoire et de l'environnement - Canton de Vaud
- Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat et Chef du Département du territoire - Canton de Genève
- Joël ROSSIER, Chef du service cantonal de l'environnement, représente Jacques MELLY, Conseiller d'Etat et Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement - Canton du Valais

Et les experts de la délégation suisse :

- Gilles MULHAUSER, Directeur général de l'Office cantonal de l'eau et Président du Comité opérationnel de la CIPEL
- François PASQUINI, Directeur du Service de l'écologie de l'eau - Office cantonal de l'eau, Genève
- Sylvain RODRIGUEZ, Directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, Vaud
- Jean-Michel ZELLWEGGER, Délégué scientifique - Direction générale de l'environnement, Vaud
- Sébastien LEHMANN, Collaborateur scientifique - Office fédéral de l'environnement

Yannick MATHIEU, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, présente les membres de la délégation française :

- Anne GUILLABERT, Chargée de mission franco-suisse, culture et politiques urbaines au Secrétariat général pour les Affaires Régionales, représente Pascal MAILHOS, nouveau Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Chef de la délégation française.
- Véronique BAUDE, Conseillère départementale du Canton de Gex et Vice-Présidente Tourisme, Patrimoine naturel, Environnement et Développement durable, Ain.
- Jean ROYER, Chef du service Protection et Gestion de l'Environnement - Direction départementale des territoires de l'Ain, représente Arnaud COCHET, Préfet de l'Ain.
- Evelyne GUYON, Sous-Préfète de Thonon-les-Bains, représente Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie.
- Martial SADDIER, Député de la 3^{ème} circonscription de Haute-Savoie, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée.
- Yannick PREBAY, Directeur de la délégation Rhône-Alpes - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse représente Laurent ROY, Directeur.
- Christophe CHARRIER, Chef du service du bassin méditerranéen - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, représente Françoise NOARS, Directrice de bassin.
- Marc BABUT, Chercheur à IRSTEA Lyon et Président du Conseil scientifique de la CIPEL.
- Thomas RIETHMULLER, Adjoint au chef du Service eau et environnement de la Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.

Etat de santé du Léman et enjeux futurs

Marc BABUT, en tant que Président du conseil scientifique, présente l'Etat de santé du lac.

Les teneurs en phosphore total (18 microgrammes par litre – $\mu\text{g/L}$) continuent à diminuer et s'approchent de l'objectif de la CIPEL (entre 10 et 15 $\mu\text{g/L}$), qui doit permettre de limiter la prolifération d'algues et éviter ainsi les nuisances qu'elles occasionnent sur la pêche, la baignade ou encore l'alimentation en eau potable.

Bien que cette baisse de phosphore total soit encourageante, 2017 a connu un développement d'algues important avec la plus forte quantité de cyanobactéries mesurées depuis 16 ans, dominée par *Planktothrix rubescens*, dont les blooms peuvent être accompagnés de la production de toxines. Sa présence constatée tout au long de l'année a probablement été favorisée par les températures plus clémentes de l'hiver 2016-2017. Par ailleurs, l'absence de brassage hivernal complet du Léman depuis 2012 ne permet pas de réoxygéner les couches profondes du lac, un phénomène qui favorise le relargage du phosphore depuis les sédiments et augmente ainsi ses concentrations dans les eaux profondes.

Il demeure donc important de maintenir les efforts sur la limitation des apports en phosphore, dont une partie provient des activités humaines, en particulier sur l'amélioration constante du traitement des eaux usées.

Les teneurs en pesticides et métaux mesurées dans les eaux du Léman en 2017 sont faibles, stables, et restent en-dessous des limites légales pour garantir une alimentation en eau potable de bonne qualité et pour la protection de l'environnement. Cependant, une réflexion est menée concernant les résidus de médicaments d'origine humaine, notamment la metformine dont la concentration dépasse d'un facteur 100 les autres substances détectées dans le lac ainsi que l'interaction entre les différentes substances.

Un suivi est réalisé depuis 2016 sur la fraie du corégone comme indicateur du changement climatique et sera poursuivi pour pouvoir observer d'éventuels changements. Guy LARMANJAT, conseiller départemental du canton de Bellegarde dans le département de l'Ain, s'étonne des concentrations en metformine (antidiabétique) et souhaiterait savoir si cela correspond aux chiffres de consommation. Selon Marc BABUT les concentrations semblent cohérentes avec la consommation, mais à noter qu'une part de la substance est métabolisée par le corps et cette dernière ne fait pas encore l'objet d'un suivi.

Table ronde : quelles orientations pour le futur plan d'action 2021-2030 et quels enjeux majeurs pour le Léman

Gilles MULHAUSER, en tant que Président de la Sous-Commission technique de la CIPEL, introduit cette table ronde par un bref historique des 3 plans d'action précédents et présente l'état d'avancement de l'élaboration du futur plan d'action 2021-2030 de la CIPEL.

Christophe CHARRIER adresse la première question aux participants de la table ronde :

1. Pour la préservation des eaux du Léman et de ses affluents, quelles sont les 3 thématiques essentielles à inclure dans le futur plan d'action.

Pour Jacqueline De QUATTRO, il est important de lister les différentes actions et synergies pour l'adaptation au changement climatique. L'Etat de Vaud a tenu cette année ses premières assises sur le climat, où au-delà des forts impacts constatés, de nombreuses opportunités l'ont aussi été. En effet, les températures ont déjà augmenté de deux degrés et l'usage du lac est de plus en plus prisé comme source d'énergie. On peut déjà constater cette année un impact fort du changement climatique avec des interdictions de pompage pour assurer la survie des poissons, malgré une forte demande de turbinage, mais aussi du domaine agricole, des propriétaires de piscine, des stations de neige pour leur réserve d'eau, etc. Elle signale également, la problématique des micropolluants et microplastiques qui monte en puissance et les répercussions sur le milieu aquatique est un enjeu important. Au vu de l'alimentation en eau potable pour pas moins d'un million de personnes, le Léman représente donc une ressource stratégique et capitale.

Le canton de Vaud s'est engagé notamment dans la rénovation et la restauration des STEPs en accordant une première tranche de financement de 80 millions de soutien aux communes regroupées par bassin versant. A terme, quelques 200 millions de francs suisses seront investis pour équiper les STEPs d'installations nécessaires au traitement des micropolluants.

Véronique BAUDE rappelle la particularité pour le département de l'Ain de ne pas être riverain du Léman, ce sont donc les cours d'eau qui se jettent dans les affluents ou le lac qui sont ciblés. Ils sont principalement impactés par la région gessienne qui est soumise à des mesures, notamment à travers le contrat de rivière, avec d'importants travaux en assainissement sur les stations genevoise (Aire et Bois de baie) et qui engendre un réel effet bénéfique sur les milieux aquatiques. En effet, le département est très heureux de constater une amélioration des milieux malgré un continu développement démographique. Les actions prioritaires relevées sont au nombre de quatre et doivent entrer dans la politique de l'eau au niveau du département, il s'agit de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et de manière extrêmement transversale, l'adaptation au changement climatique.

Pour Antonio HODGERS les 11 points proposés sont légitimes et il se situe proche de l'Etat de Vaud, en commençant par les micropolluants, notamment avec l'incident du perchlorate sur la nappe du genevois qui a créé un malaise quand il a fallu annoncer à la population qu'il n'était temporairement plus possible de consommer l'eau de la nappe. Les enjeux des micropolluants sont de plus en plus prégnants, les progrès scientifiques permettent de mieux appréhender les effets sur la santé rendant cette thématique très forte pour la population. En second point, le réchauffement climatique et en troisième, l'utilisation thermique du lac qui s'inscrit dans le réseau écologique industriel de Genève (GeniLac).

Martial SADDIER, s'engage à ce qu'un conseiller régional soit présent pour les futures sessions plénières. Il informe que le parlement a réaffirmé sa volonté de gérer l'eau par bassin versant, avec une feuille de route votée par le parlement et déclinée dans les 6 bassins, avec un démarrage en 2019. Les régions qui définissent les grands documents planificateurs pour le développement économique et durable auront à s'investir sur la politique de l'eau. Les EPCI devront progressivement prendre la compétence « eau et assainissement », en complément de la compétence GEMAPI qu'ils doivent déjà exercer, dans l'idéal à l'échelle des bassins versant. Pour Martial SADDIER, les priorités sont l'adaptation au changement climatique, puis les micropolluants et enfin l'utilisation thermique du lac. Par ailleurs, il informe qu'une évolution de la législation en Haute-Savoie est en cours afin de rendre obligatoire l'équipement hivernal sur les véhicules (pneus neiges) et ce pour encourager les collectivités locales françaises à employer moins de sel sur les routes. Un suivi de pollution des sels de déneigement sera mis en place.

Pour Rémy ESTOPPEY, la première priorité réside dans la qualité de l'eau du Léman mais aussi de ses affluents, aussi bien en ce qui concerne les micropolluants que les nutriments. Son second choix se porte sur la renaturation des rives du lac et de ses affluents. En troisième position, il mentionne le changement climatique avec l'augmentation des températures des eaux et de son impact. Avec l'augmentation démographique et des industries, ainsi que l'évolution du changement climatique, plus l'écosystème du lac et l'état des rives seront naturels et mieux ils résisteront à ces différentes pressions. Des mesures efficaces ont été prises ces dernières décennies, les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

Yannick MATHIEU mentionne en première priorité l'adaptation au changement climatique, avec des effets très visibles sur ce territoire. Il indique que la gestion quantitative de l'eau doit rejoindre à un moment donné la gestion qualitative. En deuxième priorité, il conviendrait de regrouper les sujets « Activités nautiques de loisirs et eau de baignade » et « Ressource en eau potable », « Eaux usées », « Ressource piscicole » et « Utilisation thermique », il sera nécessaire d'avoir une approche intelligente quant à l'usage de la ressource en eau qui est de plus en plus source de conflit et d'agressivité. En troisième point, il cite les micropolluants, notamment les substances dont on se surprend de leur réapparition (atrazine). Quant aux microplastiques en devenant des nanoplastiques, leur pouvoir de pollution et de nuisance pour la santé doit être pris en considération. Ils participent également avec d'autres types de particules à la pollution de l'air.

2. Pour les thèmes essentiels, quelles actions la CIPEL devrait-elle privilégier à l'échelle de son territoire, en accord avec ses principales missions.

Yannick MATHIEU relève l'importance de travailler ensemble et de contribuer au partage. Recommander ou prescrire rentre dans le délicat champs de la politique, il faut donc veiller à le faire avec doigté et intelligence.

Rémy ESTOPPEY souligne l'importance de connaître et comprendre encore mieux le fonctionnement du Léman et ce d'autant plus avec les changements climatiques. L'OFEV peut aider à définir quelles sont les connaissances lacunaires pour initier des domaines de recherches, en tenant compte des projets de recherche sur les autres lacs, p. ex. le Lac de Constance. Bien que la CIPEL ne soit pas en mesure de tout étudier, elle doit poursuivre ses études et rester une source de connaissances. Elle doit également être un vecteur de communication auprès du grand public en poursuivant les efforts de sensibilisation sur l'importance de conserver le Léman dans son état le plus naturel possible. Enfin, la CIPEL a un rôle important à jouer pour la renaturation, en organisant p. ex. des ateliers d'échanges d'expériences.

Martial SADDIER attire l'attention sur un phénomène de société actuel où des groupes de personnes tentent d'écarter la réalité du fait scientifique pour apporter une vision du monde qui leur est propre. Le changement climatique est une réalité dont il faut se saisir, en particulier sur l'eau. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, un impôt est instauré dans la vallée de l'Arve (à hauteur de 17 euros par habitant) qui vise à prévenir les inondations et restaurer les milieux aquatiques. Il faut veiller à ce que l'argent public alimente les connaissances scientifiques et que les populations du bassin versant du Léman saisissent l'importance que représente le domaine de l'eau. Il sera nécessaire d'inclure les EPCI riverains du lac dans les discussions et les échanges de la CIPEL, de manière à ce qu'ils mettent en œuvre auprès du grand public les orientations de la CIPEL, à travers des contrats avec l'agence de l'eau et leurs partenaires suisses.

Antonio HODGERS confirme que les actions de la CIPEL doivent permettre de créer une vue scientifique partagée qui empêche de générer du négationnisme. La CIPEL doit avoir un rôle de sensibilisation pour les thèmes émergents évoqués et il est important pour les acteurs d'avoir les mêmes bases scientifiques, les mêmes mesures et seuils de gravité, de façon à avoir des constats et des données identiques.

Véronique BAUDE souhaite insister sur les actions innovantes et pertinentes que doit avoir la CIPEL auprès du grand public, un vrai travail pédagogique et d'information doit être élaboré en intégrant les EPCI dans la démarche, et ce tant au niveau des habitants que des élus. La CIPEL doit être un outil d'aide à la décision, mais aussi de sensibilisation avec des actions de diversification, comme l'usage des réseaux sociaux pour cibler les populations afin qu'elles puissent devenir les premiers protecteurs du Léman et pour répondre à une vraie demande de démocratie participative de la population.

Jacqueline De QUATTRO souhaite mettre le doigt sur l'importance que peut jouer la CIPEL au niveau politique, en étant un outil d'aide pour faire aboutir certaines bases légales ou assises réglementaires. Le grand public doit être tenu informé des données scientifiques de manière à pouvoir comprendre et adhérer aux futurs compromis et changements de paradigme dont il pourra bénéficier à terme. Il faut également que les actions soient cohérentes entre les communes, les cantons, les départements et les pays, il est indispensable d'agir ensemble et non individuellement.

3. Thématiques non évoquées

Un seul thème n'a pas été réellement évoqué, il s'agit de la ressource piscicole, mais lorsque la société civile est présente, c'est un sujet qui revient régulièrement.

4. Discussions avec la salle

Gilles MULHAUSER donne la parole au Valais, partie prenante non-représentée autour de la table, mais qui joue un rôle important à l'échelle du bassin versant du Léman, puisque l'apport de 85% d'eau au Léman provient du Rhône amont. Le Valais prend ses responsabilités et œuvre depuis 2006 pour réduire les micropolluants à la source. Joël ROSSIER fait remarquer que les eaux souterraines et celles des nappes phréatiques naviguent plus lentement et peuvent donc faire surgir d'anciennes substances. La Valais rejoint Jacqueline De QUATTRO sur le rôle que la CIPEL peut jouer pour permettre aux cantons d'avoir une prescription utilisable auprès des communes et qui peut être plus ferme que la législation fédérale.

Jacqueline De QUATTRO profite de pouvoir remercier le Valais qui a su travailler étroitement avec l'Etat de Vaud et la Confédération pour avoir fait pression sur l'entreprise pétrolière *Tamoil*, afin qu'elle assume ses responsabilités environnementales.

Malgré des pressions politiques et économiques très dures de la part du gouvernement libyen, gain de cause a pu être obtenu grâce à la très bonne collaboration avec le Conseiller d'Etat valaisan Jacques MELLY. Joël ROSSIER au nom du canton du Valais remercie le canton de Vaud en retour.

Marc BABUT signale que pour le sujet « Flore et faune exogène et invasive », même s'il n'y a pas de signal très fort d'espèces invasives, cela doit rester une préoccupation pour la CIPEL.

Jean GUILLARD, directeur de l'INRA de Thonon-les-Bains profite de remercier Martial SADDIER grâce à qui une bourse de la Région ARA destinée à l'étude des silures a pu être obtenue. Il ajoute l'importance de veiller à l'évolution des espèces invasives.

Evelyne GUYON signale que le thème « Ressource piscicole » a également son importance, car elle rencontre régulièrement les pêcheurs professionnels qui sont très attachés à la qualité des eaux du lac et qui lui font part de l'inquiétude du réchauffement climatique et de son impact sur les quantités de poissons pêchés. A savoir que le Léman est l'un des seuls lacs où on a encore de la pêche professionnelle. Le thème « Activités nautiques de loisirs et eau de baignade » n'est pas négligeable aussi de par son lien avec les activités touristiques.

Yannick MATHIEU souhaite que le futur plan d'action s'empare du sujet sur la pêche professionnelle et amateur, afin de pouvoir tracer l'ensemble des prélèvements en les intégrant dans une base de données franco-suisse qui servira de matière utilisable par les scientifiques.

Bertrand COUSIN, Chargé de mission eau à la Communauté de communes du Pays d'Évian et Vallée d'Abondance, (Haute-Savoie), note que la coordination au sein de la CIPEL fonctionne bien et qu'elle représente un partenaire fort sur des actions en lien notamment avec les micropolluants. Il remercie le Canton de Genève pour la campagne de communication « Oh mon eau » qui sera répliquée sur leur territoire.

Rémy ESTOPPEY est ravi d'offrir aux délégations un linge de bain produit par l'OFEV dans le cadre d'une campagne de communication à l'occasion de l'année des commissions de protection des eaux.

5. Conclusion de la 57^{ème} session plénière

Gilles MULHAUSER remercie les élus d'être venus orienter la CIPEL dans le cadre de cette table ronde.

En conclusion, tous les thèmes se sont plutôt confirmés, il reste maintenant un travail subtil à organiser sur la posture et les actions à entreprendre par la CIPEL. Il serait intéressant de travailler en synergie avec les autres commissions. La suite à court terme du travail d'élaboration du plan d'action consistera à organiser ces trois éléments : le calendrier, les livrables, et le type de consultation/concertation.

Rémy ESTOPPEY remercie également tous les participants pour leur engagement et leur participation actuelle et future au sein de la CIPEL et les invite à participer à l'apéritif qui suit.



Rémy ESTOPPEY
Office fédéral de l'environnement
Chef de la délégation suisse



Yannick MATHIEU
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
représente le Chef de la délégation française